

N°2018-06-11

Extrait du registre des délibérations du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 25 juin 2018

Président : M. François de MAZIÈRES (sauf délibération n° 2018-06-03)

Sont présents :

M. Claude JAMATI, M. Luc WATTELLE, M. Richard RIVAUD, M. Jacques BELLIER (sauf délibérations n° 2018-06-09 à 11 et 13 à 24 – pouvoir M. THEVENOT), M. Olivier DELAPORTE, M. Philippe BRILLAULT, Mme Caroline DOUCERAIN (sauf délibérations n° 2018-06-09 à 11 et 13 à 24), M. Marc TOURELLE, M. Jean-François PEUMERY, M. Bernard DEBAIN, M. Pascal THEVENOT et M. Olivier LEBRUN (sauf délibérations n° 2018-06-01 à 08 et 12 – pouvoir à M. de MAZIERES),
Mme Stéphanie BANCAL, M. Philippe BAUD, M. Michel CONTE, M. Claude VUILLIET (sauf délibérations n° 2018-06-14 à 24), Mme Nathalie JAQUEMET, Mme Juliette ESPINOS, M. Patrice PANNETIER, M. Alain SANSON, M. Gilles CURTI, Mme Sylvie D'ESTEVE, M. Pierre SOUDRY, M. Jean-Christian SCHNELL, Mme Laurence AUGERE, Mme Florence NAPOLY, Mme Coralie BELMER, M. Richard DELEPIERRE, Mme Karin LE MENE, M. Michel CROUZAT, Mme Dorothee BILGER, Mme Violaine CHARPENTIER, M. Arnaud HOURDIN, Mme Sonia BRAU, Mme Lydie DUCHON, M. Sébastien DURAND, M. Patrick CHARLES, M. Jean-Pierre CONRIÉ, M. Bruno DREVON, Mme Magali LAMIR (sauf délibérations n° 2018-06-01 à 03, 08 et 12), M. Didier BLANCHARD, M. Alain NOURISSIER, Mme Emmanuelle DE CREPY, M. Thierry VOITELLIER (sauf délibérations n° 2018-06-14 et 15), M. Michel BANCAL, M. François-Xavier BELLAMY (sauf délibérations n° 2018-06-07, 09 et 10), M. François LAMBERT, M. Laurent DELAPORTE, Mme Béatrice RIGAUD-JURE, Mme Annick PERILLON, M. Jean-Marc FRESNEL, M. Hervé FLEURY, Mme Christine DE LA FERTE, M. Olivier de LA FAIRE (sauf délibérations n° 2018-06-10 et 11 et 13 à 24), Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN, M. Philippe PAIN, M. Benoît DE SAINT-SERNIN (sauf délibération n° 2018-06-11), Mme Jane-Marie HERMANN et M. Jean-Michel ISSAKIDIS.

Absents excusés :

Mme Anne PELLETIER-LE BARBIER a donné pouvoir à M. Philippe BAUD,
M. Philippe BENASSAYA a donné pouvoir à M. Jean-François PEUMERY,
M. Jean-Marc LE RUDULIER a donné pouvoir à Mme Juliette ESPINOS,
Mme Amélie GOLKA a donné pouvoir à M. Michel CONTE,
M. Jean-Marie CLERMONT a donné pouvoir à Mme JAQUEMET,
Mme Frédérique KIBLER a donné pouvoir à M. Gilles CURTI,
M. Jean-Christophe LAPREE a donné pouvoir à M. Michel CROUZAT,
M. Philippe DEVALLOIS a donné pouvoir à Mme Violaine CHARPENTIER,
Mme Géraldine LARDENNOIS a donné pouvoir à M. Marc TOURELLE,
M. Frédéric BUONO-BLONDEL a donné pouvoir à Mme BRAU,
Mme Nathalie BRAR-CHAUVEAU a donné pouvoir à M. Jean-Pierre CONRIE,
Mme Marie BOËLLE a donné pouvoir à M. Alain NOURISSIER,
Mme Magali ORDAS a donné pouvoir à M. Jean-Marc FRESNEL,
Mme Florence MELLOR a donné pouvoir à M. François-Xavier BELLAMY,
Mme Martine SCHMIT a donné pouvoir à M. Laurent DELAPORTE,
Mme Liliane HATTRY a donné pouvoir à Mme Annick PERILLON,
M. François SIMEONI a donné pouvoir à M. Benoît DE SAINT-SERNIN,
Mme Carmise ZENON a donné pouvoir à M. Sébastien DURAND,
Mme Marie DENAISON a donné pouvoir à Mme Jane HERMANN,
Mme Pascale RENAUD,
Mme Corinne BEBIN,
M. Erik LINQUIER.

Secrétaire de séance : **M. François-Xavier BELLAMY**

Date de convocation : 19 juin 2018

Date d'affichage du compte-rendu : 26 juin 2018

Nombre de sièges au sein du Conseil communautaire : 83

**Titre : Société d'économie mixte patrimoniale (SEM PAT) dédiée au cluster « Mobilités innovantes » à Versailles Satory.
Avance de trésorerie sollicitée auprès de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.**

M. Pascal THEVENOT, rapporteur, donne lecture du projet de délibération.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.1522-4 et L.1522-5, relatifs aux concours financiers des collectivités territoriales aux sociétés d'économie mixte locales et L.5216-5 ;

Vu le Code de commerce et notamment l'article L.225-38 ;

Vu la délibération n° 2015-06-19 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 29 juin 2015 relative à l'actualisation des modalités de création de la société d'économie mixte patrimoniale (SEMPAT) dédiée au cluster « Mobilités innovantes » à Versailles Satory ;

Vu la délibération inscrite au Conseil d'administration de la SEM PAT Satory Mobilité du 20 juin 2018 validant le principe de l'avance sollicitée auprès du département des Yvelines pour 150 000 € ;

Vu le rapport du représentant de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc au conseil d'administration de la SEM PAT Satory Mobilité présentant l'opération d'avance en compte courant d'associés ;

Vu le projet de convention d'avance en compte courant d'associés ;

Vu les statuts de la SEM PAT Satory Mobilité du 9 juillet 2015 ;

Vu les statuts de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;

Vu l'avis favorable de la commission aménagement du 30 mai 2018.

- La communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, au titre de ses compétences développement économique et aménagement de l'espace communautaire, entend poursuivre sa politique volontariste de soutien à la filière des mobilités, principale pourvoyeuse d'emplois dans les Yvelines et plus particulièrement en soutenant fortement le cluster des mobilités innovantes de Versailles-Satory.

Dans ce cadre, Versailles Grand Parc a créé en juillet 2015 la société d'économie mixte patrimoniale (SEM PAT) Satory Mobilité avec le conseil départemental des Yvelines, la Caisse des dépôts et consignations (CDC) et les industriels de l'automobile, afin d'installer le siège de l'institut VEDECOM (Véhicule décarbonné et communicant et de sa mobilité) sur une partie du terrain des Marronniers du quartier de Satory Ouest.

Ainsi, la SEM PAT va prendre prochainement livraison du bâtiment mobiLAB, ensemble immobilier qui accueillera dès septembre prochain plus de 300 ingénieurs et chercheurs de VEDECOM, de Transdev et de l'Institut français des sciences et technologies des transports, de l'aménagement et des réseaux (IFSTTAR).

- Pour répondre aux besoins des utilisateurs du bâtiment mobiLAB et plus particulièrement de VEDECOM, la SEM PAT porte la maîtrise d'ouvrage d'un bâtiment complémentaire à celui-ci permettant d'y développer la restauration sur une surface de 406m² et d'une capacité de l'ordre de 200 couverts par jour.

Le coût global de cette opération est estimé à 1 128 674 € HT, soit 1 345 923 € TTC, pour une livraison en mars 2019 et une mise en location pour dix ans au profit de VEDECOM qui assurera la gestion de cette activité.

Pour permettre de mener à bien cette opération, la SEM PAT propose de financer cette réalisation au travers de la contractualisation d'un emprunt à hauteur de 73 % du coût global, le reste étant apporté par fonds propres de la société.

Néanmoins, la SEM PAT ne disposant pas des fonds propres complémentaires nécessaires pour financer totalement le projet de restaurant pour les utilisateurs du bâtiment mobiLAB en complément de l'emprunt précité, le reste des apports en fonds propres pour la réalisation de cette opération, soit 300 000 €, feront l'objet d'une avance en compte courant d'associés faite à part égale par les deux actionnaires principaux de la SEM PAT, à savoir la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et le Département des Yvelines.

Pour ce faire, il est proposé que les deux actionnaires majoritaires de la SEM PAT, Versailles Grand Parc et le Département, apportent ce besoin de fonds propres, et ce à part égale, soit 150 000 € chacun au travers d'une avance remboursable.

Afin de permettre le bon déroulement de cette opération, il est ainsi proposé au Conseil communautaire d'accorder à la SEM PAT une avance en compte courant d'associés à hauteur de 150 000 € pour une période de 24 mois renouvelable une fois.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'adoption du Conseil communautaire :

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et délibéré,
Le Conseil communautaire décide :

- 1) *d'approuver l'apport en compte courant d'associés par la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc au bénéfice de la société d'économie mixte patrimoniale (SEM PAT) Satory Mobilité, en vue de financer le projet de construction d'un restaurant pour les utilisateurs de mobiLAB, à hauteur de 150 000 € ;*

- 2) que cet apport en compte-courant d'associés est conclu pour une durée de 24 mois renouvelable une fois ;
- 3) d'approuver les termes de la convention, ci-annexée, à intervenir avec la SEMPAT Satory Mobilité ;
- 4) d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer la convention et tout acte s'y rapportant ;
- 5) que les crédits seront imputés au budget 2018 au chapitre 27 : « Autres immobilisations financières », nature 274 : « prêts », fonction 90 : « développement économique ».

M. le Président soumet les conclusions du rapporteur au vote du Conseil communautaire.

Nombre de présents : 56

Nombre de pouvoirs : 19

Nombre de suffrages exprimés : 75 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité

Certifié exécutoire suite à l'affichage le :
26 JUIN 2018

Et à la transmission en Préfecture le :

- 4 JUIL. 2018

Pour le Président,
Par délégation,



Olivier BERTHELOT

Directeur général des services

Résumé de l'acte

078-247800584-20180625-2018-06-11-DE

Numéro de l'acte : 2018-06-11
Date de décision : lundi 25 juin 2018
Nature de l'acte : DE
Objet : Société d'économie mixte patrimoniale (SEM PAT) dédiée au cluster « Mobilités innovantes » à Versailles Satory.
Avance de trésorerie sollicitée auprès de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.
Classification : 7.7 - Avances
Rédacteur : Armelle SALVADOR
AR reçu le : 04/07/2018
Numéro AR : 078-247800584-20180625-2018-06-11-DE
Document principal : 2018-06-11 - SEMPAT_V3.pdf

Pièces jointes :

2018-06-11 annexe - SEMPAT.pdf

Historique :

04/07/18 11:07	En cours de création	
04/07/18 11:11	En préparation	Armelle SALVADOR
04/07/18 12:17	Reçu	Armelle SALVADOR
04/07/18 12:17	En cours de transmission	
04/07/18 12:18	Transmis en Préfecture	
04/07/18 12:26	Accusé de réception reçu	

